

DELIBERATION
N°2021-14 du 16 février 2021

OBJET – Vente de matériel de tri – Tarifs 2021

Rapporteur : Mme Emilie DESMOULINS

Annexes : affiches explicatives pour l'utilisation du matériel de tri

Le 16 février 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 février 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Annie ASTIER-CONVERSE à M. Richard NUSSBAUM
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO
M. Thierry AIMARD à Mme Claudine CHRÉTIEN
M. Jean-Pierre MASSON à M. Sébastien FINE

Madame la conseillère communautaire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-02-03-003 du 3 février 2021 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés,

Vu l'arrêté du Président n°2016/AG/10 du 30 mai 2016 portant création d'une régie de recettes au service de gestion et de valorisation des déchets ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 08 février 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable et Transition écologique, Risques naturels et GEMAPI, préservation des milieux naturels du 09 février 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Ressources Humaines et Finances du 10 février 2021,

AR Prefecture

005-240500439-20210216-D2021_14-DE
Reçu le 22/02/2021
Publié le 22/02/2021

Considérant que dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Communauté de Communes du Briançonnais souhaite accompagner les professionnels du secteur touristique, les administrations et les activités tertiaires pour le tri et la réduction de leurs déchets,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs de vente, net de TVA, des caissettes de tri, du kit de communication et du contenant pour le papier, listés ci-après,
 - Kit de 3 caissettes de tri : 20 €, étant précisé qu'il ne sera pas possible d'acheter une seule caissette, l'achat par 3 sera obligatoire,
 - Kit de communication : 10 €,
 - Contenant pour le papier : 5 €,
- **Autorise Le Président** ou son représentant à signer toute pièce inhérente à cette délibération,
- **Dit** que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **22 FEV. 2021**
Date d'affichage : **22 FEV. 2021**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

COLLECTEURS PAPIERS

POUR LES ADMINISTRATIONS

AR Prefecture
005-240500439-20210216-D2021-PA-DE
Recu le 22/02/2021
Publié le 22/02/2021

La Communauté de communes du Briançonnais propose aux administrations de les accompagner dans le tri du papier qui représente 75% de leur production de déchets à travers des collecteurs à papiers pour équiper les bureaux.

> Collecteur en carton (100 litres - 40 x 40 x 80 cm)



5 €

LE COLLECTEUR PAPIER

avec reprise des consignes de tri sur le support

La Communauté de communes du Briançonnais propose un accompagnement personnalisé aux professionnels du tourisme afin de valoriser leurs actions en faveur de l'environnement, de la réduction et du tri des déchets, à travers des kits « clés en mains » pour équiper les hébergements et autres lieux touristiques. Cet accompagnement contribuera à la démarche vertueuse initiée par les professionnels, distinction à valoriser auprès d'une clientèle en recherche de tourisme plus respectueux de l'environnement.

> Article explicatif sur le tri pour les livrets d'accueil



> Autocollants stop pub pour les boîtes aux lettres



> Affiches A4 : consignes de tri multilingues & localisation des points-tri par quartier



> Autocollants « Ici je trie » pour les vitrines afin de valoriser leur démarches vertueuses



> Magnets A6 avec consignes de tri emballages



> Autocollants pour différencier les poubelles de tri



10 €

**KIT DE COMMUNICATION
COMPLET**

avec reprise du slogan à destination de la clientèle touristique sur l'ensemble des supports de communication

20 €

KIT DE 3 CAISSETTES

> Caissettes de tri de 26 litres empilables pour le verre, le papier et les emballages

